
▼ **Le GERES doit-il disparaître par manque de financement public ?**

➤ **Le rôle de soutien crucial de la DGS**

La Direction Générale de la Santé (DGS) a permis au GERES d'exister depuis sa création, au même titre que d'autres associations de lutte contre le VIH. Elle a aussi permis au GERES de dynamiser les acteurs de soins dans la prévention des AES puis dans la maîtrise des risques infectieux liés aux soins des soignants. Pour autant, en 2025, la DGS, a décidé de suspendre la subvention annuelle qui rendait possible la poursuite des actions du GERES, notamment la pérennité de son site. Le versement d'une subvention en 2026 par la DGS est incertaine.

➤ **Le rôle du GERES dans l'identification des risques infectieux des soignants**

Cette décision pourrait être considérée comme logique compte tenu de la réduction des AES et des contaminations professionnelles VIH VHC VHB depuis les années 2000. Cependant le champ d'action du GERES est beaucoup plus large que la prévention du VIH SIDA. En 35 ans d'existence, grâce à son approche pluridisciplinaire et à son large réseau, de la pandémie VIH à la pandémie Covid-19, des AES aux vaccinations des soignants et aux risques infectieux respiratoires, le GERES a activement participé à l'identification des risques infectieux des soignants et à leur prévention, avec un impact mesurable sur la sécurité des personnels de santé, une des facettes de la sécurité des soins et aussi sur leur qualité de vie au travail.

➤ **Les collaborations fructueuses et leurs impacts**

Les travaux du GERES ont été largement financés et menés en collaboration avec des instances nationales telles que la DGS, l'INRS, SPF, la HAS, l'ANRS, Expertise France, la SPILF, la ANMTPH, la SFHH Les retombées les plus évidentes de ces travaux concernent la prévention des AES (grâce à la gestion des dispositifs invasifs et leur sécurisation, l'élimination des objets piquants tranchants, la conduite à tenir après AES), mais aussi la protection vis-à-vis du risque respiratoire, l'organisation de la prise en charge du traitement post exposition, l'implication des équipes soignantes dans les campagnes de vaccination du personnel et la promotion des vaccinations à travers des études pluri disciplinaires.

Toutes les actions du GERES ont été rendues possibles grâce au réseau de « binômes relais » - équipes opérationnelles d'hygiène et service de santé au travail - des établissements de santé volontaires, aux nombreux collaborateurs mais aussi grâce aux financeurs privés ou publics qui ont su reconnaître la qualité des travaux du GERES et leur importance pour la santé des soignants. **Le GERES a une place unique et transversale aux côtés des instances nationales de santé, et de nombreuses sociétés savantes (maladies infectieuses, médecine du travail, hygiène...) auxquelles il peut servir de fil conducteur.**

Un avenir incertain mais plein de détermination

Alors que l'expertise du GERES reste largement sollicitée, cette menace de disparition est paradoxale, quand de nombreuses voix s'élèvent pour que la santé des soignants soit déclarée « grande cause nationale » en 2026. **Pour autant le GERES ne baisse pas les bras et souhaite poursuivre ses actions d'information et ses collaborations. En attendant des jours meilleurs nous avons besoin de vous pour y parvenir pendant les mois à venir.**

Nous avons besoin de votre soutien pour continuer, cliquer : [ICI](#)

Si vous ne souhaitez plus recevoir la newsletter du GERES, envoyez un mail à secretariat@geres.org